Le ministre doit donc examiner à nouveau cet aspect de la mesure. Les besoins du client doivent primer et le service dont j'ai parlé devrait être prévu dans la loi. Si un examen scient fique des yeux d'une personne s'impose pour déceler maladies et défauts, quelle excuse peut-on offrir pour omettre ce service de la catégorie générale des services de soins médicaux assurables? Il faut en donner une définition plus vaste et plus générale pour ne priver personne des services qui peuvent lui être nécessaires. Mon honorable ami de Moose Mountain a approfondi cette question dans son discours et je réitère sa protestation. On ne devrait refuser à quiconque désire et nécessite les services d'un optométriste, la possibilité de les obtenir.

J'ai essayé de démontrer, monsieur l'Orateur, que le paiement des contributions n'assure pas, automatiquement, les soins médicaux à notre population. Il ne fournit pas un plus grand nombre de médecins, d'infirmières, de lits d'hôpitaux ou d'aides-infirmières. Il fournit des fonds.

Je répète ma critique selon laquelle les provinces devraient s'accorder pour établir un régime quelque peu uniforme. Voilà, je crois, le point important, et j'espère que le ministre est d'accord. La mise en œuvre de dispositions uniformes et l'application générale des services et des prestations d'un bout à l'autre du pays sont, à mon avis, très importantes et devraient se faire en suivant les voies régulières—au moyen de la formation, de l'enseignement et de l'expérience glanée par les gens au cours de leur vie.

Une autre raison du délai que subit cette mesure est le fait qu'à mon avis ni le ministre ni le gouvernement n'ont tenu compte de l'expérience des autres pays qui appliquent des régimes de soins médicaux depuis bon nombre d'années. J'ai été impressionné par le discours du député de Calgary-Sud (M. Ballard) dont une partie est consignée à la page 8638 du hansard. Je dirais que la négligence relative à l'expérience des autres pays est une autre raison du retard. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social devrait étudier l'expérience du Royaume-Uni. Il serait sûrement avantageux que le ministère examine les difficultés qu'on y a rencontrées et résolues.

• (9.40 p.m.)

Paraphrasant les remarques du député de Calgary-Sud, je dirai qu'il a montré des faits assez effrayants quant aux soins médicaux. Par exemple, nous constatons que les médecins quittent le Royaume-Uni à un rythme très alarmant. Il me semble donc que ce serait seulement faire preuve de bon sens que d'étudier la raison de leur départ. Si les même raisons s'appliquent à notre pays, alors les mêmes mesures de correction s'imposent. Cette affirmation n'est rien de moins que sensée. Le député a signalé que le régime d'assurance frais médicaux est en vigueur en Angleterre depuis 20 ans, et que le public n'en est pas satisfait. Les médecins continuent d'émigrer à une allure alarmante. Le coût en est monté en flèche pour se quintupler, et les services se sont détériorés. Puis le député pose la question: les faits ne devraient-ils pas nous mettre en garde contre une expérience analogue? Il n'y a qu'une réponse à cette question: oui. Si j'en juge d'après son geste, le ministre partage cet avis. Néanmoins, il n'a rien dit à ce sujet; il n'a pas soufflé mot des difficultés éprouvées et de ce qu'il compte faire pour les éviter ici au Canada.

Plus de la moitié des praticiens de la Saskatchewan sont des étrangers, ce que personne n'a jamais nié. Ma province natale compte bien des localités incapables de retenir les services d'un médecin. Le député de Calgary-Sud demande: nos jeunes médecins canadiens continueraient-ils à émigrer aux États-Unis par suite de la menace de l'assurance frais médicaux? Quelle est la réponse du ministre? Il ne l'a pas encore donnée. Selon moi, il devrait répondre et j'espère qu'il le fera avant la fin du débat.

Monsieur l'Orateur, la Chambre est saisie d'une motion tendant à la deuxième lecture du bill, qui a toujours été considérée comme l'adoption du principe d'un projet de loi. Je ne voudrais qu'on me dise opposé au principe du bill. J'ai appuyé l'amendement de l'opposition. J'ai cru que le ministre aurait très bien pu étudier les questions que cet amendement portait à son attention; j'ai cru que les idées exprimées, et ce, très éloquemment de bien des coins de la Chambre, méritaient son attention. Mais je ne veux pas qu'on me dise opposé au principe du bill à l'étape de la deuxième lecture. Voilà ma position. Je sais gré à la Chambre de l'attention qu'elle m'a accordée au cours de mes remarques.